

**LES SPÉCIALISTES DÉNONCENT L'INSUFFISANCE DE PERSONNEL QUALIFIÉ**

# La prise en charge du cancer conditionnée par une formation adéquate

**Les spécialistes intervenant hier lors d'une conférence organisée au forum du quotidien Dk News ont assuré que la lutte contre le cancer est avant tout une question de volonté politique. Ils mettront surtout l'accent sur la ressource humaine, notamment en chirurgie carcinologique et en physiciens chargés de la radiothérapie qui restent largement en deçà de la demande. «Nous allons ouvrir des centres mais avons-nous les spécialistes nécessaires ?» Se sont interrogés les intervenants. Ils mettront aussi l'accent sur le renouvellement nécessaire du matériel de radiothérapie.**

**F.-Zohra B. Alger (Le Soir)** - «On peut ériger beaucoup de centres mais vont-ils fonctionner ?», ont déclaré hier les spécialistes. Les intervenants ont appelé à la nécessité d'une autre vision de la cancérologie. «Nous manquons de tout, la ressource humaine fait défaut, nous allons ouvrir des centres anticancer mais aurons-nous des soins de qualité ?», se sont interrogés les spécialistes. Il s'agit du professeur Ahmed Bendib, chef de service sénologie au CPMC, du professeur Djemaâ, chef de service de la radiothérapie de Constantine et le docteur Bouzidi, directeur médical de la clinique privée Athéna de Constantine. «Nous avons accusé

un retard de vingt ans et ce n'est que maintenant que l'on se met à niveau. Nous avons seulement dix physiciens capables de faire de la radiothérapie conventionnelle, la formation n'a pas suivi. La formation de la ressource humaine est importante», ont assuré les présents. Ils mettront aussi l'accent sur le déficit important en machines de traitement que sont les accélérateurs pour la radiothérapie. Pour ce qui est de la formation des physiciens pour la radiothérapie, les présents diront qu'elle n'est pas chose aisée. Ils signaleront aussi le fait que cette même formation est insuffisante. Ils évoqueront ainsi 400 personnes à former pour tous les centres à créer.

Ils mettront aussi l'accent sur le statut des physiciens qui n'est pas encore réglé. «Il faut un physicien et demi, soit trois physiciens pour deux accélérateurs pour que le travail soit bien fait et nous sommes loin de disposer de ces spécialistes», expliquent les intervenants. Ces derniers insisteront aussi sur la nécessité d'une intervention de tous les ministères dans le plan anticancer, notamment pour ce qui est de la prévention ou de la lutte contre la pollution et les produits toxiques ou de sensibilisation. Ce dernier point concerne en premier lieu le ministère de l'Education. L'information, la sensibilisation et la prévision, selon les spécialistes sont aussi au cœur de la lutte contre le cancer. Pour sa part, le professeur Djemaâ a expliqué que 12 à 13 machines de radiothérapie sont actuellement fonctionnelles en plus de deux accélérateurs de la clinique privée de Blida et celui de Constantine. Ces derniers qui fonctionnent sont loin de répondre aux normes internationales qui concèdent deux machines par million d'habitants. «80 machines sont donc nécessaires ce qui

évoque un déficit énorme», précise le professeur Djemaâ, notant que dans d'autres pays 5 à 7 machines existent par million d'habitants. «Nos malades n'accèdent pas à la radiothérapie. A Constantine, le centre ouvert en 1993, en neuf mois, a été devant la nécessité de la prise en charge de 10 000 malades, toutefois seulement un peu plus de 700 ont pu être pris en charge», a déclaré le professeur. Cette dernière dira espérer un rapprochement des rendez-vous avec le renouvellement des machines. Deux de ces dernières sont en cours d'installa-

tion à Sétif et Batna en plus des structures privées qui vont prendre les malades en charge. «Au moins 50% des malades seront pris en charge», a déclaré la spécialiste. Pour elle, il est aussi nécessaire d'établir un cahier des charges pour prévoir les machines à changer et faire les procédures nécessaires.» Depuis 1998 nous avertissons sur la nécessité de changer les machines de radiothérapie mais personne ne nous écoute. Il faut changer les procédures administratives», souligne l'intervenante.

F.-Z.B.

**LE DOCTEUR BOUZIDI MEHDI DE LA CLINIQUE PRIVÉE DE RADIOTHÉRAPIE ATHÉNA :**

## «La Cnas ne joue pas le jeu»

Le docteur Bouzidi, directeur médical du centre anticancer et de radiothérapie Athéna installé à Constantine, a dénoncé hier le refus de la sécurité sociale de rembourser le traitement des malades par la radiothérapie. «Ne pas rembourser les patients est anticonstitutionnel, l'attitude de la Cnas n'est pas acceptable. Pourquoi ne pas rembourser la cancérologie. On doit tous se mobiliser pour ce problème de la radiologie» a déclaré le docteur Bouzidi. Le centre anticancer Athéna a commencé ses activités en octobre 2013 selon notre intervenant.

Ce dernier mettra l'accent sur l'importante demande et le nombre réduit de patients qui peuvent accéder aux soins dans le centre. «Dans cette situation l'Etat ne s'implique pas et la Cnas ne joue pas le jeu. Ils refusent le conventionnement sans aucun argument valable. Ils maintiennent que notre dossier est en cours de traitement. Nous demandons aussi un conventionnement au prix réel de la prise en charge», déclare le docteur Bouzidi. Pour ce dernier, il est nécessaire de mettre à niveau le privé et le public. Il a aussi précisé qu'il a été proposé à la Cnas d'établir la convention pour une année renouvelable, ce que la CNAS a refusé. Au niveau de la clinique ce sont 300 patients qui ont été pris en charge pour la radiothérapie ainsi que 20 enfants de moins de dix ans qui ont bénéficié de soins gratuitement. La clinique a des capacités plus importantes de 100 patients par mois. Il évoquera aussi un transfert technologique qui sera effectué au mois d'octobre prochain pour un traitement avec le rapide arc de IMRT dynamique qui est une nouvelle technique révolutionnaire qui permet un meilleur traitement avec moins d'effets secondaires. «Nous sommes les seuls à assurer ce traitement au niveau des pays du Maghreb», a assuré le médecin, qui a aussi appelé à davantage de contrôle des cliniques dans l'objectif de lutter contre les dépassements. Il évoquera notamment un cahier des charges imposé par le ministère de la Santé, qui n'est pas respecté en matière d'équipements.

F.-Z.B.

**PROFESSEUR AHMED BENDIB, CHEF DE SERVICE SÉNOLOGIE (CPMC) :**

## «Les dysfonctionnements peuvent jeter le discrédit sur le plan anticancer»

Intervenant hier lors du forum du quotidien DK News, le professeur Bendib a précisé qu'il fallait un parc de radiothérapie suffisant pour prendre en charge les malades sur l'ensemble du territoire national. «Ce parc doit être maintenu en fonction. Il faut aussi ressourcer ces accélérateurs qui ont une durée de vie limitée. Il est nécessaire de changer ces sources. A ce moment-là surviennent les problèmes d'un pays sous-développé quand ce matériel n'est pas changé. De cette façon les machines ne donnent pas de radioactivité et ne sont plus efficaces», a expliqué le professeur Bendib. Selon ce dernier, les normes doivent être respectées et le personnel pour le faire fonctionner doit être en nombre suffisant. «Depuis des années nous vivons ces problèmes

qui restent sans solution. C'est le malade qui est ainsi pénalisé. Il doit être traité au moment qu'il faut sans risque d'évolution de la maladie.

La situation est tragique et on doit changer rapidement», a déclaré le professeur Bendib. Pour ce dernier, les dysfonctionnements doivent être corrigés dans le système de santé au risque de jeter le discrédit sur le plan anticancer. Il mettra aussi l'accent sur le déficit chronique en personnel de santé dans les régions du Sud et des Hauts-Plateaux. L'intervenant attirera aussi l'attention sur la spécificité chirurgicale pour le traitement de certains cancers et sur la nécessité de former des médecins dans ces spécialités.

F.-Z.B.

**LE MINISTRE DE LA SANTÉ LE RECONNAÎT**

# Beaucoup de gestionnaires ne savent pas établir de plan d'établissement

**Les sommes faramineuses injectées dans le secteur de la santé devront se répercuter sur la qualité des prestations. C'est le message transmis par le ministre de la Santé aux gestionnaires des structures de santé. Boudiaf reconnaît que la majorité des responsables des établissements hospitaliers ne sont pas en mesure d'établir un projet d'établissement.**

**Nawal Imès- Alger (Le Soir)**- Réunis dans le cadre d'une université d'été, les gestionnaires des établissements hospitaliers confrontent depuis hier leurs expériences en matière de gestion. Le ministre de la Santé a rappelé à l'occasion ce qui est de notoriété publique : les enveloppes financières

octroyées au secteur depuis des années n'ont pas permis de hisser le niveau des prestations fournies.

Abdelmalek Boudiaf reconnaît également que beaucoup de gestionnaires ne savaient pas établir un projet d'établissement, outil indispensable pour définir les besoins de la structure et surtout assurer une bonne gestion. Pour le ministre de la Santé, le diagnostic lancé à travers les différentes wilayas a mis en exergue l'urgence

de prendre des mesures capables de créer une véritable «rupture» avec les anciens schémas avant d'aboutir à la mise en place de la nouvelle loi sanitaire que Boudiaf dit espérer voir promulguée dans le courant de l'année prochaine.

En attendant, les gestionnaires planchent depuis hier sur les chantiers du projet d'établissement, du tableau de gestion et des indicateurs liés à la gestion. Ils sont appelés à se concentrer particulièrement sur la gestion

des ressources humaines, la gestion financière, le règlement des dettes et la nécessité de prendre en charge les besoins de la population en matière de santé, notamment en ce qui concerne la gynécologie, la pédiatrie et la chirurgie générale.

Les dettes des établissements de santé concernent essentiellement celles liées à l'approvisionnement en médicaments à partir de la Pharmacie centrale des hôpitaux.

N. I.

## La Cnas restera dans le giron du ministère du Travail

Pas de changement de tutelle pour la Cnas. Le ministre de la Santé affirmait hier qu'on assistait à un faux débat et à une «tempête médiatique» non justifiée. Abdelmalek Boudiaf affirmait hier que la

Caisse nationale d'assurances sociales restera sous tutelle du ministère du Travail et ce n'est pas «du jour au lendemain» qu'elle sera transférée vers un autre secteur. Le débat, dit-il, a été lancé lors des assises sur

la santé par certains participants mais il ne s'agit là, assure-t-il, que de pistes de réflexion et non de propositions ni encore moins de décisions du gouvernement.

N. I.